

Notre point de vue !

LE BUT DE L'APPRENTISSAGE

Le but de l'apprentissage est de vous permettre de savoir évoluer dans la circulation sans gêner les autres usagers, sans surprendre, ni être surpris.

L'examen du Permis de Conduire n'est qu'une étape dans votre vie d'automobiliste.

Lorsque la formation a été de qualité, cette dernière étape est une formalité.

LE RÔLE DE L'ENSEIGNANT

Le rôle de l'enseignant est de guider l'élève dans son apprentissage, lui faire profiter de son expérience et de son savoir-faire, afin que la formation dispensée facilite l'épanouissement de tout votre potentiel.

L'enseignant n'est pas un simple animateur de leçons, dispensateur de sécurité routière ; son rôle au-delà de la formation est de faire baisser le nombre de victimes sur les routes.

CODE ET CONDUITE

Il convient de dissocier apprentissage du code et apprentissage de la conduite.

Pour s'insérer dans la circulation, il faut connaître les règles, mais avant de les appliquer, il faut savoir manipuler son véhicule.

Privilégiez une auto-école qui dispense des cours de code en présence de formateurs, capables de répondre à vos questions, car vous êtes tous différents et chacun a besoin d'explications personnalisées.

LA FREQUENCE DES LECONS

La cadence à choisir est de 2 à 3 heures de conduite par semaine, afin que la progression soit constante et régulière.

Pour cela, choisissez une auto-école qui a les moyens de vous dispenser ce volume de formation nécessaire.

Ensemble, nous construisons votre parcours pédagogique, **celui qui vous convient.**

LES PIEGES A EVITER ET LES QUESTIONS A POSER

Un contrat de formation doit vous être remis après l'évaluation de départ.

Faites attention à la publicité prometteuse qui pour un prix dérisoire, propose des formations au permis de conduire.

Certaines auto-écoles ont elles aussi leurs annonceurs miracles, ceux qui essaient de faire croire qu'avec rien ou presque rien, on peut tout avoir.

Méfiez-vous des soldeurs de permis, vous serez toujours déçus car il n'existe pas de solde en matière d'enseignement et ces auto-écoles spéculent sur votre échec.

Méfiez-vous des auto-écoles qui vous promettent de vous former en 20 heures. **Les 20 heures sont un minimum obligatoire** fixé par la réglementation, pas un maximum.

Vous êtes certainement scolarisés et dans votre classe tous les élèves n'ont pas la même note à leurs examens, ceux qui vous affirment être capables de former tous leurs élèves avec le même nombre d'heures ne sont pas des enseignants mais des magiciens. N'acceptez jamais de régler de fortes sommes à l'inscription car bien souvent, vous ne pourriez plus, si la prestation ne correspondait pas à vos attentes, récupérer les sommes engagées. Toute auto-école doit délivrer une facture pour toute somme supérieure à 15 euros.

Certaines auto-écoles n'hésitent pas à proposer des services supplémentaires qu'elles ne fournissent pas en réalité, exigez des engagements écrits sur ces prestations supplémentaires.

Méfiez-vous des auto-écoles « boîte postale » où les permanences sont si rares qu'elles risquent de ne pas correspondre à vos horaires de liberté et ne vous permettront pas de progresser dans les meilleures conditions.

COMMENT CHOISIR UNE AUTO-ECOLE

Vous devez trouver un accueil chaleureux, des horaires d'ouvertures affichées, ainsi que les tarifs et le numéro d'agrément préfectoral.

L'auto-école devra vous fournir des renseignements sur les prix, le détail des prestations.

Un contrat de formation entre l'élève et l'établissement est obligatoirement signé à l'issue de l'évaluation de départ.

LA QUALITE DE VOTRE FORMATION, NOTRE PRINCIPALE PREOCCUPATION

Le **CER LES VOLCANS** s'engage à :

- Fournir une documentation claire et détaillée
- Souscrire une garantie financière
- Effectuer une évaluation initiale de l'élève
- Etablir un contrat de formation
- Utiliser des véhicules en parfait état
- Transmettre des informations régulières
- Elargir l'éventail des situations de conduite en proposant des voyages-écoles*
- Résoudre tous litiges dans les plus brefs délais



Formation au Permis MOTO



CER
C'EST RÉUSSIR
Les Volcans

Offre valable du 01/06/2017 au 31/12/2017

Horaires des permanences de code :

Riom : Lundi de 15h à 19h

Du mardi au vendredi : de 10h à 12h et de 14h à 19h

Le samedi : de 9h à 12h

Châtel : Lundi, mercredi, vendredi : de 18h à 19h

Le samedi : de 11h à 12h

Volvic : Mardi, mercredi, vendredi : de 18h à 19h

Le samedi : de 11h à 12h



Rejoignez-nous !



FORMATION THEORIQUE : Pour vous amener vers la réussite



- Forfait code valable 12 mois en nombre illimité
- Code sur internet pendant 6 mois ou 150 séries
- Livre de code moto GRATUIT
- Stage code*
- Correction assurée par 1 moniteur

FORMATION CONDUITE : Pour une pratique durable et sérieuse



- 20 heures de conduite minimum
- Piste moto à 5 kms
- Moto rabaissée et équipée d'ABS
- Réduction jusqu'à 20 %** avec notre partenaire **exclusif** MAXXESS
- Votre assurance moto moins chère

SUIVI PEDAGOGIQUE : Pour une progression optimale



- Suivi individualisé et informatisé
- Des alertes de progression (code et conduite)
- 1 formateur référent
- Une évaluation confirmée dès la 5^{ème} heure
- La construction d'un parcours pédagogique
- Accompagnement des élèves aux examens
- Analyse des résultats d'examen

MANDAT VIS-A-VIS DE L'ADMINISTRATION : Pour vous simplifier vos démarches



- Gestion des inscriptions
- Gestion de la relation Préfecture
- Gestion administrative des formulaires et renseignements obligatoires
- Relation permanente avec les Services de l'Etat

NOTRE ENGAGEMENT CONTRACTUEL : Pour une transparence de notre relation



- Rédaction d'un contrat
- Tout mode de règlement accepté : chèque, virement, espèces, CB
- Règlement en plusieurs fois
- Permis à 1€
- Garantie financière

*Sur RDV. Selon places disponibles - **nous consulter

Après évaluation gratuite de votre niveau et signature d'un contrat

Contrat de formation 20 heures comprenant :

- Frais de gestion administrative
- 20 heures de conduite
- 1 frais d'accompagnement plateau
- 1 frais d'accompagnement circulation
- 1 livret fiches moto GRATUIT

Règlement en 3 fois :

233 € à l'inscription, puis 2 X 233 €

LE PERMIS MOTO

16 ans pour le permis **A1** ou 125 cm³

18 ans pour le permis **A2** limité à 47 ch.
pendant 2 ans

Permis A : 2 ans de permis A2 et une
formation de 7 heures sans examen

Choisir C.E.R, c'est être responsable

- 20 % sur les accessoires MAXXESS
- Une assurance spéciale Jeunes Permis



10 place J.B. Laurent - 63200 RIOM
Ag. N° A0806307690

04.73.38.29.76

www.cer-riom.com



cer_riom@orange.fr



Contrat de formation 20 heures avec code
comprenant :

- Frais de gestion administrative
- 1 forfait code valable 12 mois
- 1 accès internet GRATUIT 6 mois
- 20 heures de conduite
- 1 frais d'accompagnement plateau
- 1 frais d'accompagnement circulation
- 1 livret fiches moto GRATUIT

Règlement en 3 fois :

275 € à l'inscription, puis 2 X 275 €

Pour constituer votre dossier, vous devez remettre au CER les photocopies recto-verso suivantes :

2 photos d'identité

Pièce d'identité

1 carnet de timbres

Permis de conduire

Journée Du Citoyen si moins de 25 ans

ASSR 2 si né après le 01/01/1987

Attestation de convocation à la JDC si moins de 18 ans

Justificatif de domicile moins de 3 mois (EDF, TEL)

Attestation d'hébergement

Pièce d'identité de l'hébergeur

Pour les mineurs :

Livret de famille (parents et enfants)

Extrait de jugement de divorce